



Toulouse, le 4 février 2010

Conformité menuiseries TECHNAL
 conforme à l'article 200 Quater du CGI (code général des impôts)

Cadre : dépenses d'équipement en faveur du développement durable et des économies d'énergie.

Catégorie : matériaux d'isolation thermique des parois vitrées.

Critère : fenêtres, portes ou porte-fenêtres ayant une performance thermique $U_w \leq 1,8$ $Wm^2.K$

Les performances thermiques des menuiseries sont évaluées selon les dimensions conventionnelles en vigueur dans le cadre de la règle ThU 2005.

Sont conformes aux exigences :

FRAPPE	Fixe	Fenêtre 1 vtl	Porte-fenêtre 1 vtl	Fenêtre 2 vtx	Porte-fenêtre 2 vtx
Soleal : FYa-FYm	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

COULISSANT	Fenêtre 2 vtx	Porte-fenêtre 2 vtx	Porte-fenêtre 3 vtx
Topaze : GBI +	Oui	Oui	Oui
Luneal GA	Oui	Oui	

PORTE	
Soleal PY	Oui

Performances valables pour des menuiseries fabriquées et équipées conformément aux préconisations techniques de Technal.

(document à joindre à votre facture)